

ELEMENTS DE LA LOI AMERICAINE DE 1996 SUR LA PROTECTION DE
LA QUALITE DES PRODUITS ALIMENTAIRES QUI TOUCHENT
A LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD SPS

Déclaration faite par les Etats-Unis à la réunion des 8 et 9 octobre 1996

Les Etats-Unis souhaiteraient porter à la connaissance du Comité un certain nombre d'éléments de la Loi de 1996 sur la protection de la qualité des produits alimentaires qui touchent à la mise en oeuvre de l'Accord SPS. Nous appelons notamment l'attention du Comité sur les nouvelles dispositions législatives s'appliquant à l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) pour les pesticides présents dans les produits alimentaires. Ces dispositions garantissent tant le respect de l'Accord SPS que le maintien de niveaux élevés de protection des consommateurs américains.

Les Etats-Unis espèrent que ces renseignements permettront aux Membres de mieux comprendre le régime SPS du pays et les aideront également dans les efforts qu'ils déploient pour mettre pleinement en oeuvre l'Accord. Nous sommes prêts à entendre les observations des Membres et à répondre à leurs questions.

Mise en oeuvre

La nouvelle Loi sur la protection de la qualité des produits alimentaires a été promulguée le 3 août 1996. Nous nous employons actuellement à la mettre pleinement en oeuvre, et nous serions heureux de répondre à toutes les questions que pourraient se poser les Membres concernant le contenu et le calendrier des nouvelles mesures réglementaires. La Loi est entrée en vigueur au moment de sa promulgation, mais toutes les limites de tolérance de résidus appliquées aux Etats-Unis resteront valables jusqu'à leur réévaluation. Cela permettra d'assurer une transition en douceur tant pour les négociants que pour les autorités réglementaires. On trouvera ci-après une brève description des principales dispositions susceptibles d'intéresser les Membres.

Normes uniformes pour les pesticides

La Loi sur la protection de la qualité des produits alimentaires établit un niveau de protection cohérent fondé sur des considérations liées à la santé pour les résidus de pesticides présents dans les produits alimentaires bruts et transformés. Aux Etats-Unis, les limites de tolérance, ou limites maximales de résidus (LMR), ont toujours été appliquées tant aux produits alimentaires importés qu'à ceux d'origine nationale. Alors qu'auparavant certains produits alimentaires transformés étaient soumis à des dispositions légales différentes, la nouvelle législation prévoit qu'une norme unique sera appliquée uniformément aux résidus de pesticides présents dans les différents produits alimentaires, qu'ils soient bruts ou transformés. Elle s'applique de manière immédiate à toutes les nouvelles limites de tolérance concernant les pesticides; celles qui existent déjà (elles sont plus de 9 000) devant être réexaminées dans un délai de dix ans afin d'assurer leur pleine conformité aux nouvelles prescriptions et restant en vigueur jusque-là.

Transparence

La Loi sur la protection de la qualité des produits alimentaires assure une plus grande transparence dans l'établissement des limites de résidus de pesticides. Elle exige, par exemple, qu'un résumé détaillé de toutes les demandes de limites de tolérance soit rendu public et que chaque décision en la matière tienne compte des nouvelles prescriptions légales, eu égard notamment à la protection des nourrissons et des enfants. Comme à l'accoutumée, les décisions seront notifiées, selon qu'il conviendra, dans le cadre des procédures SPS, et pourront faire l'objet d'observations par les Membres.

La première décision en matière de limite de tolérance prise par l'Office fédéral américain de protection de l'environnement au titre de la nouvelle Loi a été publiée dans le Federal Register (journal officiel américain) au début du mois dernier. Elle fixe la LMR pour le pyridabène présent dans les pommes et le marc de pommes. Comme pour toutes les décisions de ce genre, le texte peut être consulté sur Internet.¹ Le document du Federal Register décrit brièvement l'évaluation des risques effectuée et le processus qui a permis à l'Office de la protection de l'environnement d'établir que les prescriptions de la Loi sur la protection de la qualité des produits alimentaires étaient respectées.

Utilisation des normes internationales

La Loi sur la protection de la qualité des produits alimentaires exige expressément que les autorités réglementaires américaines tiennent compte des normes internationales en matière de pesticides (LMR fixées par la Commission du Codex Alimentarius) lors de l'établissement des limites de tolérance nationales pour les pesticides. Les Etats-Unis publieront un avis pour solliciter des observations du public expliquant les éventuelles différences par rapport aux normes internationales. La prise en compte systématique des normes internationales facilitera l'harmonisation au niveau mondial tout en maintenant des niveaux élevés de protection des consommateurs américains.

Limites de tolérance pour les pesticides non homologués aux Etats-Unis

En vertu de la Loi sur la protection de la qualité des produits alimentaires, les Etats-Unis poursuivront la politique visant à établir des limites de tolérance pour les résidus de pesticides présents dans les produits alimentaires importés, même si ces pesticides ne sont pas homologués aux Etats-Unis. A cet effet, toutefois, les exportateurs concernés doivent fournir des données suffisantes permettant de déterminer que les normes rigoureuses établies par la nouvelle Loi en matière de produits alimentaires sont pleinement respectées.

Pour la première fois, la Loi exige des autorités réglementaires qu'elles fixent pour une période déterminée des limites de tolérance pour les pesticides qui tout en n'étant pas pleinement homologués aux Etats-Unis peuvent être utilisés dans le cadre d'une exemption accordée en cas d'urgence à certains Etats ou organismes fédéraux au titre de l'article 18 de la Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides ou les raticides. Ces limites de tolérance temporaires, qui doivent être conformes à la Loi sur la protection de la qualité des produits alimentaires, s'appliqueront de manière égale aussi bien aux produits alimentaires importés qu'à ceux d'origine nationale.

¹L'adresse sur Internet de l'Agence pour la protection de l'environnement est: "<http://www.epa.gov>". L'accès direct à la page d'accueil de la Loi sur la protection de la qualité des produits alimentaires est possible par "<http://www.epa.gov/opppsl/fqpa/index.html>".

Application uniforme au niveau infrafédéral

Dans la plupart des cas, la Loi sur la protection de la qualité des produits alimentaires exige que les normes en matière de résidus de pesticides fixées par les Etats soient uniformes si les déterminations fédérales en matière de sécurité ont été faites dans le cadre de la nouvelle législation. Par le passé, les Membres s'étaient déclarés préoccupés par le fait qu'aux Etats-Unis chacun des Etats pouvait établir des limites de tolérance différentes. Toutefois, de notre point de vue, ces préoccupations sont davantage théoriques que réelles, car il est rare que les limites de tolérance pour les pesticides établies au niveau des Etats diffèrent sensiblement de celles qui sont fixées au niveau fédéral.